

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT AU CTL DU 3 JUIN 2021

Lors du CTL du 16 décembre 2020, la délégation CGT terminait sa déclaration liminaire qui vous était adressée par les propos suivants :

"Alors qu'attendre de votre part à l'occasion de ce CTL, un sursaut républicain ? Si l'arrêt immédiat des restructurations du NRP dans le département marquerait certes un accroc dans votre «devoir de loyauté» envers le DG, il vous permettrait surtout de reconquérir le titre de directeur régional des Finances publiques, au lieu de destructeur régional des Finances publiques, vous avez encore ce choix."

Vous aviez effectivement ce choix, mais lorsqu'on lit sur Ulysse 35 votre plan d'action triennal pour la DRFiP 35 pour la période 2021/2023, on est littéralement sidéré. Et on constate qu'en matière de destruction en règle, les choix radicaux que vous avez opérés, dans tous les domaines, vont au-delà de tout ce qu'on pouvait imaginer de pire.

Le document fait froid dans le dos.

Vous y répétez d'ailleurs des dizaines de fois le terme de rationalisation, comme une sorte de litanie qui viserait à convaincre par un rabâchage systématique de formules managériales éculées (optimisation, efficacité, regroupements, simplifications, priorisation, transversalité, souplesse, etc.).

Votre document est un document clinique qui fixe méthodiquement des objectifs en dehors de toute considération vis-à-vis des agents, de leurs représentants, des élus et des usagers, une feuille de route glaçante dictée par une DG hors sol.

Ce passage en force en mode commando sur 3 ans aboutit à créer les conditions d'une situation qui vise à organiser la mobilité forcée pour les agents, dans un contexte de suppressions d'emplois massives, de privatisations, d'abandons de missions, de chasse aux mètres carrés, de flicage statistique, et qui vise à affaiblir encore les droits et garanties statutaires des agents, et à privatiser à tour de bras tout ce qui peut l'être.

Dernier exemple en date pour la DRFiP 35: après le recrutement de contractuels, l'expérimentation au service Gestion du Patrimoine Privé « Partenariats dans la commercialisation des biens immobiliers des successions vacantes », c'est à dire une offre de services de privatisations clé en main, un pas supplémentaire est franchi dans les externalisations !

Au bout du compte, ce qui est en jeu, c'est l'industrialisation massive de toutes les tâches dans tous les services, une dégradation infernale des conditions de travail, avec le spectre de l'explosion des risques psychosociaux, la liquidation du réseau du département et une dégradation sans précédent du service public.

Ce plan est le plan social dicté par la DG pour notre administration en Ille-et-Vilaine, et il en annonce déjà un nouveau après 2023, ce plan porte tous les dégâts sociaux et humains que l'on connaît dans ce type de situation, comme la nuée porte l'orage, pour citer Jaurès.

Nous ne doutons pas que vous vous voudrez rassurant et jugerez nos propos toujours aussi excessifs, **mais nous invitons tous les agents du département à lire ce document (sur Ulysse 35) afin de se faire leur propre point de vue . En effet, ils sont tous concernés, quel que soit leur service.**

POUR LA CGT, NOUS REVENDIQUONS LE RETRAIT DE CE PLAN DE DEMANTELEMENT EN REGLE !

Si on regarde de près les chiffres de grève de la journée du 10 mai dernier, on a enregistré 20% de grévistes dans les SIP-SDIF du département, 16 % dans les brigades PCE -PCRP 15% en SIE, 16 % en SPF.

Dans le contexte de pandémie, avec le télétravail et un chiffrage des grévistes pour le moins aléatoire, comme l'a précisé l'intersyndicale DGFIP le 11 mai: *« Cette journée envoie des messages clairs ! La forte mobilisation des Centres de contact (>40%) est un signal sans appel contre la généralisation de ce mode d'organisation vers laquelle veut aller le Directeur Général. Cette stratégie de regroupement de services sous forme de plateformes et de pôles est dénoncée par ceux qui la subissent. Eloigner l'humain et réduire le nombre de services ouverts au public est à rebours de la demande de liens sociaux et de proximité exprimés par les usagers. »*

Vous devriez en tenir compte.

Le nombre de signataires de la pétition unitaire pour la défense de la sectorisation dans les SIP qui circule toujours dans les services démontre également le rejet de cette industrialisation des tâches que vous mettez en œuvre dans tous les services (plus de 85 signatures, +23 depuis le CTL du 14 avril dernier, soit 108 signatures)

Concernant la « création » des SGC au 1^{er} septembre dans le 35, à l'ordre du jour de ce CTL, votre plan triennal prévoit également l'industrialisation des tâches dans ces services et nombre d'abandons de missions.

Exemple: optimiser les procédures de contrôle retenues, développer des conventions de contrôle allégé partenarial (CAP).

La mise en place du NRP va conduire à un plus grand volume d'activité par service et à un nombre croissant de budgets par structure. Cette évolution rend nécessaire une évolution des méthodes de travail afin de gagner en efficacité et en efficience.

Le contrôle allégé en partenariat fait partie de ces nouvelles méthodes de travail et doit selon vous être développé dans chaque SGC et/ou trésorerie.

L'efficacité ne doit pas être confondue avec l'efficience qui est la capacité de parvenir à un maximum de résultats avec un minimum de ressources.

Vous appelez aussi à simplifier les procédures en abandonnant nos missions.

Les Trésoreries de proximité sous leur forme actuelle n'existeront plus. Leurs missions seront scindées entre des services de gestion comptable (SGC), environ trois fois moins nombreux que les trésoreries actuelles, et des conseillers aux décideurs locaux (CDL). Les SGC, éloignés géographiquement de la plupart des communes rurales, industrialiseront les processus comptables sur un nombre très élevé de budgets à gérer. Et ils se trouveront donc également éloignés humainement et professionnellement des ordonnateurs locaux.

Quant aux CDL, ils n'assureront pas d'accueil de proximité puisqu'ils seront chargés de livrer un conseil juridique, fiscal et financier aux collectivités locales.

L'Association des Comptables Publics a confirmé que cette scission est une aberration.

Elle a, en effet, déclaré que :

« Le conseil budgétaire et comptable découle avant tout de la tenue des comptes ».

« Comment faire du conseil si on ne tient pas les comptes ? L'élu veut avoir le contact avec celui qui décide ».

Nous revendiquons donc la gestion par un même comptable de la mission conseil et comptabilité, avec un nombre de collectivités adapté à ses moyens pour connaître les particularités de chacune.

Concernant le protocole télétravail de la DGFIP à l'ordre du jour de ce CTL que vous souhaitez soumettre au vote :

Nous souhaitons une évolution qualitative des modalités de mise en œuvre du télétravail. La CGT souhaite qualifier précisément les situations exceptionnelles qui peuvent modifier les modalités de télétravail.

Il nous semble important de définir l'impact du télétravail sur le collectif de travail, sur les pratiques d'encadrement, de rappeler les principes essentiels de volontariat de l'agent et de la réversibilité.

Il convient également de travailler sur la prévention des risques pour la santé, sur la prise en charge des frais liés au télétravail, sur le droit à la déconnexion, la prise en compte de la charge mentale pour les femmes.

Le télétravail est une modification majeure dans l'organisation de nos missions, le contenu de nos métiers et le sens de notre travail.

Pour ces raisons, la CGT souhaite un accord cadre fonction publique, socle de nouveaux droits et garanties pour l'ensemble des personnels.

Une négociation est en cours avec la Ministre de la fonction publique, un accord de méthode a été signé le 11 mai, la finalisation de l'accord devrait intervenir début juillet.

Pour ces raisons, la CGT ne participera pas au vote sur un protocole qui sera sans effet très rapidement.

Enfin, nous reprenons à notre compte l'appel aux agents de la DGFIP du Conseil National de la CGT FINANCES PUBLIQUES des 19 au 21 mai 2021, qui précise:

Toutes nos missions et nos droits sont attaqués !

Quant au dialogue social à la DGFIP, la DG se moque ostensiblement de l'avis des représentants des personnels.

C'est notamment pourquoi la CGT Finances Publiques refuse de s'inscrire dans une quelconque discussion au niveau national et local, visant à mettre en œuvre le NRP, véritable entreprise de destruction massive de notre réseau de proximité.

Le NRP et les délocalisations doivent être abandonnés !